

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

FRANÇAIS À L'ÉTRANGER
ET AFFAIRES
CONSULAIRES



PROGRAMME 151

FRANÇAIS À L'ÉTRANGER ET AFFAIRES CONSULAIRES

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-YVES LE DRIAN, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Laurence HAGUENAUER

Directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

Responsable du programme n° 151 : Français à l'étranger et affaires consulaires

Chargé d'une mission de service public, le programme 151 s'appuie sur un réseau de 207 postes consulaires dans le monde, tourné vers un public multiple : une communauté de plus de 2,5 millions de Français établis à l'étranger (dont près 1,7 million d'inscrits au registre des Français établis hors de France), ainsi que vers les très nombreux Français de passage à l'étranger (plus de 10 millions chaque année), les étrangers demandeurs de visas, les Français en France ayant eu un épisode de vie à l'étranger pour les sujets d'état civil ou qui souhaitent adopter un enfant à l'étranger, et les étrangers en France ayant besoin de légalisation de documents. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères assure une protection consulaire, des missions d'aide sociale et d'aide à la scolarité et rend des services essentiels à la communauté française (état civil, délivrance de titres, élections). Il participe, conjointement avec le ministère de l'intérieur, à la définition de la politique d'attribution des visas et assure par son réseau l'instruction et la délivrance de ceux-ci.

L'ensemble du réseau consulaire a encore été fortement mobilisé par la pandémie de la covid-19 en 2021. **Le soutien à nos compatriotes établis à l'étranger** a pris plusieurs formes : l'attribution d'aides sociales et de bourses scolaires, le maintien du dispositif du secours occasionnel de solidarité, mis en place en 2020 pour soutenir les plus démunis, et un soutien renforcé aux associations venant en aide aux Français fragilisés par la crise, dont les organismes locaux d'entraide et de solidarité. Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères a aussi œuvré à la mise en place de **campagnes de vaccination à l'attention de la communauté française**, dans les pays dépourvus de solution vaccinale locale satisfaisante et où l'évolution de la pandémie et la fragilité du système sanitaire appelaient une réponse globale de sa part. Ainsi, depuis mai 2021, près de 60 000 personnes ont pu être vaccinées dans une soixantaine de pays. La direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) a également organisé la validation des vaccinations des Français de l'étranger (avec un vaccin reconnu par l'Union européenne ou listé par l'Organisation mondiale de la Santé) et leur intégration dans le système de passe sanitaire en mettant en place une procédure qui a permis de délivrer, depuis le 2 août dernier, environ 100 000 QR codes, leur permettant d'être totalement intégrés dans la stratégie vaccinale nationale.

La direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire restera mobilisée afin de faire face aux effets de la crise sanitaire en 2022.

L'année 2022 sera une **année électorale majeure avec l'organisation des élections présidentielle et législatives** (11 députés représentant les Français établis hors de France). L'organisation de ces quatre tours de scrutin avec un important dispositif de bureaux de vote (866 bureaux de vote avaient été ouverts en 2017 pour l'élection présidentielle et 717 pour les législatives) mobilisera pleinement la DFAE et l'ensemble du réseau consulaire, dans un contexte sanitaire encore incertain. La mise en œuvre du **vote par internet pour les élections législatives de 2022** a fait l'objet d'un engagement présidentiel. Le MEAE pourra capitaliser sur l'expérience positive des élections consulaires de mai 2021, marquées par une forte progression de cette modalité de vote (86 % des votants y ont eu recours contre 43 % lors des précédentes élections consulaires en 2014).

S'inscrivant dans l'amélioration continue des services rendus par l'administration consulaire, la DFAE poursuivra ses **travaux de transformation de ses outils informatiques et de simplification de ses services aux usagers**, conformément aux objectifs fixés dans le cadre du programme Action publique 2022. Parmi les projets de modernisation, trois s'inscrivent dans le cadre de la réforme prioritaire « Améliorer et moderniser le service public des Français à l'étranger » : le vote par internet, le **registre de l'état civil électronique (RECE)** et le **Service France Consulaire**. En 2022, le RECE, qui vise à dématérialiser l'établissement, la conservation, la gestion et la délivrance des actes de l'état-civil, finalisera son déploiement. Le nouveau centre d'appels mondial, Service France Consulaire, ouvrira au public à l'automne 2021. Il permettra aux Français de l'étranger d'obtenir sans délais une information et une

assistance pour initier leurs démarches administratives. Son déploiement débutera par une phase expérimentale, avec une ouverture progressive du service en visant, fin 2022, l'ensemble de l'Union européenne.

Le réseau consulaire français se caractérise par un éventail de services proposés particulièrement étendus, notamment en regard de ce que proposent nos principaux partenaires européens. Le champ de services offerts n'a pas vocation à rester inchangé (la suppression du notariat consulaire en est un exemple concret récent). Pour autant, le MEAE s'attache à ce que l'évolution de son réseau consulaire ne l'empêche pas de délivrer les services essentiels qui sont sa raison d'être. Une attention toute particulière est portée à l'exercice de la **protection consulaire**, pour répondre aux situations d'urgence, exceptionnelles ou de danger auxquelles peuvent être confrontés des Français résidant ou de passage à l'étranger ; tout en restant prudents sur notre champ d'action qui s'exerce sur le territoire d'Etats souverains et dans un environnement juridique qui par définition n'est pas le nôtre, nous avons fait porter un effort particulier sur l'aide aux Françaises et Français victimes de violences.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

| | |
|-------------------|---|
| OBJECTIF 1 | Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire |
| INDICATEUR 1.1 | Nombre de documents délivrés par ETPT |
| INDICATEUR 1.2 | Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres |
| OBJECTIF 2 | Simplifier les démarches administratives |
| INDICATEUR 2.1 | Dématérialisation des services consulaires |

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

A la demande du programme 151, l'indicateur 1.2.3 « délai de transcription des actes dans le réseau » est supprimé à compter de 2022. En effet, l'activité de transcription des actes d'état civil dans nos consulats s'inscrit dans un processus de réalisation des tâches qui n'est pas forcément classé prioritaire, face à d'autres actions qui requièrent une action immédiate (délivrance de passeports, échéances électorales nécessitant une forte mobilisation des équipes, aide à nos compatriotes en difficulté par exemple). Les délais étant faussés, il a été jugé préférable de ne pas conserver cet indicateur.

OBJECTIF mission

1 – Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire

Depuis plus d'un an, le monde entier est touché de plein fouet par la crise sanitaire de la covid-19 qui impose de nombreuses restrictions visant à limiter sa propagation (confinements, quarantaines, limitations des déplacements internationaux, travail à distance, etc.).

Alors que les campagnes de vaccinations annoncées fin 2020 permettaient d'espérer une amorce de retour à la normale courant 2021, l'apparition de variants et les stratégies vaccinales différenciées selon les pays laissent à penser que la stabilisation attendue n'interviendra, au mieux, qu'à compter de 2022.

Ce contexte impacte les objectifs de performance de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire, responsable du programme 151, qui par le biais du réseau consulaire et des services centraux, assure une mission de service public. Ainsi les cibles de l'objectif 1 "Renforcer la qualité et l'efficacité du service consulaire" inscrits au PAP 2021 ne sont en majorité pas atteintes. En effet, les retours sur l'activité des postes au premier semestre 2021 confirment que les demandes des usagers restent inférieures aux années précédentes. La demande de visas, pour sa part, reste très réduite. Seule la stabilisation de la situation sanitaire pourra permettre de revenir, progressivement, aux réalisations des années pré-covid.

INDICATEUR

1.1 – Nombre de documents délivrés par ETPT

(du point de vue du contribuable)

| | Unité | 2019 Réalisation | 2020 Réalisation | 2021 Prévision PAP 2021 | 2021 Prévision actualisée | 2022 Prévision | 2023 Cible |
|---|-------|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------|---------------|
| 1. Administration des Français (réseau) | Nb | 130 | 83 | 120 | 100 | 120 | 130 |
| 2. Actes d'état civil : établissement et transcription (SCEC) | Nb | 61 | 63 | 61 | 63 | 70 | 61 |
| 3. Actes d'état civil : exploitation (SCEC) | Nb | 1676 | 1450 | 1450 | 1324 | 1350 | 1500 |
| 4. Visas (réseau) | Nb | 415 | 93 | 200 | 62 | 123 | 400 |

Précisions méthodologiques

Source des données :

Direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) - Infocentre OSCAR et service central d'état civil (SCEC)

(1) et (4) : les données qui permettent le calcul de cet indicateur sont le nombre de documents (passeports / CNIS / laissez-passer / pertes et vols et traitements au Registre - visas) et le nombre d'ETPT dédiés à ces activités, tels qu'issus de l'infocentre OSCAR. A noter, la cible "visas" 2021 est calculée sur la base d'un nombre ajusté d'ETPT dédié. En effet, en raison de la crise sanitaire et de la baisse de l'activité visa, un certain nombre

d'ETPT ont été provisoirement redéployés vers d'autres secteurs d'activité consulaire (en grande partie celui des affaires sociales, très fortement sollicité depuis le début de la crise).

(2) et (3) : idem que pour les sous-indicateurs (1) et (4), mais la mesure du nombre de documents délivrés (établissements ou exploitations d'actes d'état civil) est effectuée au SCEC, ainsi que le décompte des ETPT dédiés à ces activités.

L'indicateur 1.1 permet la mesure d'une productivité moyenne mensuelle.

- Pour l'**administration des Français**, les documents délivrés concernent les passeports, les CNIS, les laissez-passer, les pertes et vols et les inscriptions au registre mondial des Français établis hors de France.
- L'indicateur « **actes d'état civil : établissement et transcription** » reflète l'activité de délivrance du SCEC, en intégrant les activités du bureau des transcriptions du Maghreb (BTM) et du bureau des transcriptions pour l'Europe (BTE).
- L'indicateur « **actes d'état civil : exploitation** » mesure la productivité moyenne mensuelle d'un ETPT en matière de traitement de demandes d'actes (copies et extraits d'actes, appositions de mentions, livrets de famille,...).
- L'indicateur « **visas (réseau)** », la productivité mensuelle en matière de visas.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La lecture de cet indicateur suppose des précautions méthodologiques car il ne tient compte ni des spécificités du traitement des demandes en poste (type de documents délivrés, contexte local lié au risque migratoire ou sécuritaire, à la fraude documentaire, etc.), ni de la structure des équipes consulaires (statuts et attributions très variés, télétravail potentiellement imposé par les confinements locaux). Il est en effet plus difficile de rationaliser l'organisation dans les petits postes consulaires (deux ou trois agents totalement polyvalents). De plus, il faut prendre en considération le fait que les agents dédiés à l'administration des Français peuvent également cumuler d'autres activités telles que l'inscription sur la liste électorale, l'établissement de procurations de vote, la délivrance de certificats de vie, etc. Ces activités ne sont pas prises en compte dans ce calcul, de même que les services liés à l'information et à l'assistance consulaire apportés à nos compatriotes.

Administration des Français (réseau)

Grâce au déploiement mondial bien qu'inégal de la vaccination, qui a permis la levée partielle de restrictions visant à limiter la propagation de la covid-19 (dont les déplacements internationaux), la demande de délivrance de documents par les services consulaires est repartie à la hausse en 2021. On note en particulier une reprise de la demande d'établissement de passeports ordinaires. La prévision actualisée 2021 reste néanmoins inférieure aux prévisions effectuées dans le cadre du PAP et aux résultats de 2019, année de référence. Elle devrait progressivement remonter et se stabiliser en 2022.

État civil

La cible "établissement et transcription" reste stable en 2021, grâce notamment à la rationalisation des procédures accompagnant la mise en place du travail en distanciel. Elle devrait augmenter légèrement en 2022. En effet, le Registre d'état civil électronique (RECE), dont l'expérimentation a débuté en mars 2021, permettra, à terme, de dématérialiser les dossiers et, en réduisant les délais d'acheminement, d'accélérer leur traitement.

Si de nombreux gains de productivité ont été réalisés au cours de ces dernières années pour l'exploitation d'actes grâce à l'effort d'informatisation des dispositifs de demandes de copies et d'extraits, cet indicateur a varié ces derniers mois du fait de la généralisation du télétravail qui a entraîné une répartition des activités entre la délivrance d'extraits et copies d'actes (par les agents en télétravail) et l'apposition des mentions et de l'établissement des livrets de famille (par les agents sur site). La poursuite du développement du RECE, à compter de novembre 2022 pour la gestion de l'état civil, avec une interface renouvelée, aura un impact positif en termes de productivité.

Visas

En 2020, l'activité visa a connu une baisse sans précédent, conséquence de la pandémie de covid-19 et de la fermeture des frontières extérieures de l'Union Européenne. Il est à prévoir que le pronostic optimiste inscrit au PAP 2021 ne se réalisera pas. En effet, la reprise des déplacements internationaux reste limitée et on constate que la demande de visas courts séjours, qui représentait par le passé jusqu'à 95 % de la demande dans certains pays (Chine,

Russie, historiquement les plus gros demandeurs) n'a pas repris. La cible 2021 a donc été revue à la baisse, avec une reprise progressive de la délivrance prévue pour 2022.

INDICATEUR mission

1.2 – Délais de traitement des documents administratifs et des demandes de titres

(du point de vue de l'utilisateur)

| | Unité | 2019 Réalisation | 2020 Réalisation | 2021 Prévision PAP 2021 | 2021 Prévision actualisée | 2022 Prévision | 2023 Cible |
|---|-------|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------|---------------|
| 1. Passeports (réseau) | jours | 15.6 | 23 | 13 | 19 | 17 | 13 |
| 2. Cartes nationales d'identité (réseau) | jours | 19 | 24 | 19 | 20 | 18 | 19 |
| 4. État Civil - exploitation des actes (SCEC) Demandes dématérialisées | jours | 15.5 | 5 | 3 | 10 | 7 | 3 |
| 5. Visas court séjour | jours | 4,84 | 4,7 | 2,5 | 4,7 | 4,7 | 2,5 |

Précisions méthodologiques

Source des données:

Direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE)

(1), (2), et (3) : données extraites de l'infocentre OSCAR

(4): donnée communiquée par le service central d'état civil

(5): donnée extraite de l'application réseau mondial (RMV)

Méthode de calcul:

Passeports et CNIS (cartes nationales d'identité sécurisées) :

Les délais de délivrance des passeports et des CNIS sont calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur.

État civil:

Concernant les délais d'exploitation des actes d'état civil réalisés en administration centrale (SCEC), ils sont mesurés entre la réception de la demande et l'envoi des documents, soit directement au demandeur, soit au poste consulaire compétent. La majeure partie de l'exploitation des actes d'état civil destinée aux Français de l'étranger sont réalisés au SCEC. Les demandes dématérialisées constituent plus de 92% des demandes d'exploitation transmises, c'est pourquoi le périmètre de l'indicateur a été centré sur ces seules demandes.

Visas :

Le délai moyen de délivrance des visas de court séjour correspond à la moyenne des délais de délivrance des visas de court séjour qui ne nécessitent pas de consultation préalable (administration centrale, ministère de l'intérieur ou partenaires Schengen) établis dans l'ensemble des représentations consulaires françaises dans le monde. Ce délai est mesuré entre la date de dépôt de la demande et la date d'édition de la vignette visa. Les délais de traitement des demandes de visas qui aboutissent à un refus ne sont pas pris en compte dans cette moyenne ; en effet, à ce jour, aucun outil ne permet de mesurer le délai écoulé entre le dépôt d'une demande de visa et la notification de refus au demandeur.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Passeports ordinaires et cartes nationales d'identité sécurisées (CNIS)

De manière générale, les délais de délivrance des passeports et des CNIS, calculés entre la date de dépôt de la demande auprès du poste consulaire et la date de mise à disposition des documents au demandeur, continuent d'être impactés par les perturbations du trafic aérien, qui ont rallongé l'acheminement des titres de voyage auprès des postes consulaires et des usagers (envoi par courrier sécurisé au domicile). En raison des confinements, certains usagers sont également parfois empêchés de retirer leur passeport et/ou CNIS auprès du poste consulaire.

La stabilisation du trafic aérien ainsi que la reprise des activités devraient permettre de revenir en 2022 aux délais de 2019. Les délais de délivrance des CNIS devraient aussi diminuer avec la mise en place, en juillet 2021, de l'acheminement direct dans 34 postes.

État civil - exploitation des actes (SCEC)

Depuis la réorganisation des équipes du service central d'état civil en 2019, les délais d'exploitation des actes se maintenaient à un niveau de traitement convenable. Néanmoins, suite à la mise en place du RECE en mars 2021, qui s'est accompagnée d'ajustements techniques, et en raison d'un retour à la hausse de la demande d'actes (10 000 demandes par jour, soit le niveau d'avant crise), les délais de délivrance ont dépassé le seuil des 10 jours à l'été 2021.

En 2022, le déploiement du RECE se poursuivra. Les ajustements nécessaires aux deux prochaines phases de mise en service du nouvel outil informatique produiront des effets significatifs sur les délais de délivrance à l'horizon du second semestre 2022. Trois facteurs seront déterminants : l'évolution du niveau de demandes dématérialisées, l'adaptation en parallèle des effectifs humains dévolus à leur traitement et l'adéquation de l'outil informatique au processus de traitement.

Visas

Comme en 2020, le délai moyen de délivrance des demandes de visas de court séjour s'est établi à 4,7 jours en 2021. Le ralentissement de l'activité ne laisse pas, pour l'instant, présager de changement significatif pour cet indicateur qui est donc maintenu à ce niveau en 2022.

OBJECTIF

2 – Simplifier les démarches administratives

La crise sanitaire de la covid-19 a révélé le rôle primordial du numérique en termes de simplification des procédures et a engendré une augmentation des démarches dématérialisées en 2020. Cette progression est en légère baisse en 2021 mais devrait repartir à la hausse en 2022.

INDICATEUR

2.1 – Dématérialisation des services consulaires

(du point de vue de l'utilisateur)

| | Unité | 2019 Réalisation | 2020 Réalisation | 2021 Prévision PAP 2021 | 2021 Prévision actualisée | 2022 Prévision | 2023 Cible |
|--|-------|---------------------|---------------------|-------------------------------|---------------------------------|-------------------|---------------|
| Taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état-civil | % | 94 | 96 | 95 | 97 | 98 | 95 |
| Taux de dématérialisation des demandes d'inscription au Registre des Français à l'étranger | % | 44 | 42 | 45 | 40 | 42 | 50 |

Précisions méthodologiques

Source des données :

Sous-indicateur 1 : données extraites de Planete (plateforme d'échange dématérialisé de données d'état-civil avec les notaires) et Comedec (dispositif dématérialisé de délivrance de données de l'état civil).

Sous-indicateur 2 : données extraites de l'infocentre OSCAR

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 : Nombre de demandes d'actes d'état-civil dématérialisées / Nombre total de demandes d'actes d'état-civil.

Sous-indicateur 2 : Nombre de Français inscrits au Registre en ligne dans l'année / Nombre de Français inscrits au Registre dans l'année.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Le **taux de dématérialisation des demandes d'actes d'état civil** est très élevé et stable depuis plusieurs années. En 2020, année marquée par les périodes de confinement, le nombre de demandes par voie postale avait encore baissé pour atteindre un taux de 4 % du total des demandes.

L'année 2021 a vu la mise en œuvre de la première phase du projet RECE, visant à dématérialiser totalement la délivrance d'actes : les usagers peuvent désormais disposer, dans un espace sécurisé individuel du portail Service Public, des copies et extraits d'actes d'état civils numériques, signés électroniquement par un officier d'état civil, en retour de leur démarche effectuée en ligne. Depuis mars 2021, lancement effectif du portail, le taux de dématérialisation de demande des actes est de 97 %. Il devrait s'accroître encore en 2022.

Dès le début de la crise sanitaire, les Français de l'étranger ont été invités à privilégier les démarches en ligne telle que **l'inscription au registre des Français établis hors de France** sur le site «www.service-public.fr». En raison des confinements imposés localement, cette démarche a remporté un certain succès. En 2021, on observe qu'elle baisse légèrement puisqu'on estime que 40 % des demandes d'inscription au registre seront réalisées en ligne. La cible devrait néanmoins repartir à la hausse en 2022, année de scrutin présidentiel, qui génère habituellement une hausse des inscriptions au registre des Français établis hors de France.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total pour 2022 | FdC et AdP attendus en 2022 |
|---|-------------------------------------|--|---------------------------------------|--------------------|-----------------------------------|
| 01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger | 179 455 072 | 23 710 155 | 21 050 000 | 224 215 227 | 0 |
| 02 – Accès des élèves français au réseau AEFE | 0 | 0 | 95 754 393 | 95 754 393 | 0 |
| 03 – Instruction des demandes de visa | 52 586 986 | 1 597 855 | 0 | 54 184 841 | 0 |
| Total | 232 042 058 | 25 308 010 | 116 804 393 | 374 154 461 | 0 |

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total pour 2022 | FdC et AdP attendus en 2022 |
|---|-------------------------------------|--|---------------------------------------|--------------------|-----------------------------------|
| 01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger | 179 455 072 | 23 835 155 | 21 050 000 | 224 340 227 | 0 |
| 02 – Accès des élèves français au réseau AEFE | 0 | 0 | 95 754 393 | 95 754 393 | 0 |
| 03 – Instruction des demandes de visa | 52 586 986 | 1 597 855 | 0 | 54 184 841 | 0 |
| Total | 232 042 058 | 25 433 010 | 116 804 393 | 374 279 461 | 0 |

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total pour 2021 | FdC et AdP prévus en 2021 |
|---|-------------------------------------|--|---------------------------------------|--------------------|---------------------------------|
| 01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger | 181 251 436 | 9 867 000 | 20 600 000 | 211 718 436 | 0 |
| 02 – Accès des élèves français au réseau AEFE | 0 | 0 | 104 754 393 | 104 754 393 | 0 |
| 03 – Instruction des demandes de visa | 55 535 035 | 0 | 0 | 55 535 035 | 393 896 |
| Total | 236 786 471 | 9 867 000 | 125 354 393 | 372 007 864 | 393 896 |

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Titre 2 Dépenses de personnel | Titre 3 Dépenses de fonctionnement | Titre 6 Dépenses d'intervention | Total pour 2021 | FdC et AdP prévus en 2021 |
|---|-------------------------------------|--|---------------------------------------|--------------------|---------------------------------|
| 01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger | 181 251 436 | 10 168 000 | 20 600 000 | 212 019 436 | 0 |
| 02 – Accès des élèves français au réseau AEFE | 0 | 0 | 104 754 393 | 104 754 393 | 0 |
| 03 – Instruction des demandes de visa | 55 535 035 | 0 | 0 | 55 535 035 | 393 896 |
| Total | 236 786 471 | 10 168 000 | 125 354 393 | 372 308 864 | 393 896 |

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

| Titre ou catégorie | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|----------------------------|---------------------|-----------------------------|--------------------------|--------------------|-----------------------------|
| | Ouvertes en LFI pour 2021 | Demandées pour 2022 | FdC et AdP attendus en 2022 | Ouverts en LFI pour 2021 | Demandés pour 2022 | FdC et AdP attendus en 2022 |
| Titre 2 – Dépenses de personnel | 236 786 471 | 232 042 058 | 0 | 236 786 471 | 232 042 058 | 0 |
| Rémunérations d'activité | 193 916 148 | 190 382 444 | 0 | 193 916 148 | 190 382 444 | 0 |
| Cotisations et contributions sociales | 41 772 217 | 40 476 931 | 0 | 41 772 217 | 40 476 931 | 0 |
| Prestations sociales et allocations diverses | 1 098 106 | 1 182 683 | 0 | 1 098 106 | 1 182 683 | 0 |
| Titre 3 – Dépenses de fonctionnement | 9 867 000 | 25 308 010 | 0 | 10 168 000 | 25 433 010 | 0 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 9 867 000 | 25 308 010 | 0 | 10 168 000 | 25 433 010 | 0 |
| Titre 6 – Dépenses d'intervention | 125 354 393 | 116 804 393 | 0 | 125 354 393 | 116 804 393 | 0 |
| Transferts aux ménages | 121 754 393 | 112 222 393 | 0 | 121 754 393 | 112 222 393 | 0 |
| Transferts aux autres collectivités | 3 600 000 | 4 582 000 | 0 | 3 600 000 | 4 582 000 | 0 |
| Total | 372 007 864 | 374 154 461 | 0 | 372 308 864 | 374 279 461 | 0 |

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | Autorisations d'engagement | | | Crédits de paiement | | |
|---|-------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------------------------|--------------------|--------------------|
| | Titre 2 Dépenses de personnel | Autres titres | Total | Titre 2 Dépenses de personnel | Autres titres | Total |
| 01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger | 179 455 072 | 44 760 155 | 224 215 227 | 179 455 072 | 44 885 155 | 224 340 227 |
| 02 – Accès des élèves français au réseau AEFE | 0 | 95 754 393 | 95 754 393 | 0 | 95 754 393 | 95 754 393 |
| 03 – Instruction des demandes de visa | 52 586 986 | 1 597 855 | 54 184 841 | 52 586 986 | 1 597 855 | 54 184 841 |
| Total | 232 042 058 | 142 112 403 | 374 154 461 | 232 042 058 | 142 237 403 | 374 279 461 |

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CRÉDITS

| | Prog Source / Cible | T2 Hors Cas pensions | T2 CAS pensions | Total T2 | AE Hors T2 | CP Hors T2 | Total AE | Total CP |
|---|---------------------------|----------------------------|-----------------------|----------|---------------|---------------|--------------------|--------------------|
| Transferts entrants | | +444 500 | | +444 500 | +14 955 010 | +14 955 010 | +15 399 510 | +15 399 510 |
| organisation des scrutins de 2022 (présidentielles et législatives) pour les français de l'étranger | 232 ▶ | +444 500 | | +444 500 | +12 857 155 | +12 857 155 | +13 301 655 | +13 301 655 |
| Contentieux refus de visa | 105 ▶ | | | | +1 597 855 | +1 597 855 | +1 597 855 | +1 597 855 |
| Transfert du financement de la prise en charge des EVASAN du Vanuatu | 183 ▶ | | | | +500 000 | +500 000 | +500 000 | +500 000 |
| Transferts sortants | | | | | | | | |

Le programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » bénéficie d'un transfert en provenance du programme 232 « Vie politique, culturelle et associative » du ministère de l'intérieur correspondant pour l'organisation des scrutins de 2022 (présidentielles et législatives) pour les Français de l'étranger :

- +444 500 € sur le titre 2 ;
- +12 857 155 € hors T2.

Deux autres transferts sont prévus hors T2 :

- +500 000 € en provenance du programme 183 « Protection maladie » du ministère des Solidarités et de la Santé. En effet, à compter du 1^{er} janvier 2022, le programme 151 sera chargé de la gestion des frais de santé des Français du Vanuatu rapatriés en Nouvelle Calédonie ;
- +1 597 855 € en provenance du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » au titre des contentieux de refus de visa, précédemment suivis sur le programme 105 du MEAE et qui feront désormais partie du périmètre du programme 151.

MESURES DE PÉRIMÈTRE

Le programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires » bénéficie d'une mesure de périmètre de + 2 ETPT en provenance de la caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) correspondant à la contribution du MEAE à la lutte contre la fraude au certificat d'existence.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

| Catégorie d'emplois | Plafond autorisé pour 2021 | Effet des mesures de périmètre pour 2022 | Effet des mesures de transfert pour 2022 | Effet des corrections techniques pour 2022 | Impact des schémas d'emplois pour 2022 | dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2021 sur 2022 | dont impact des schémas d'emplois 2022 sur 2022 | Plafond demandé pour 2022 |
|--|----------------------------|--|--|--|--|--|---|---------------------------|
| | (1) | (2) | (3) | (4) | (5) = 6-1-2-3-4 | | | (6) |
| Titulaires et CDI en administration centrale | 516,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | +1,00 | -1,00 | 516,00 |
| Titulaires et CDI dans le réseau | 1 036,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | -3,00 | +3,00 | 1 036,00 |
| CDD et volontaires internationaux | 101,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 101,00 |
| Agents de droit local | 1 593,00 | +2,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | +2,00 | -2,00 | 1 595,00 |
| Total | 3 246,00 | +2,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 3 248,00 |

Le plafond d'autorisation des emplois du programme 151 dans le cadre du PLF 2022 est programmé à hauteur de 3 248 ETPT. Ce plafond reprend celui de la LFI 2021 auquel est ajouté une mesure de périmètre de + 2 ETPT en provenance de la CNAV dans le cadre d'un partenariat MEAE-CNAV pour lutter contre la fraude au certificat d'existence.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

| Catégorie d'emplois | Sorties prévues | dont départs en retraite | Mois moyen des sorties | Entrées prévues | dont primo recrutements | Mois moyen des entrées | Schéma d'emplois |
|--|-----------------|--------------------------|------------------------|-----------------|-------------------------|------------------------|------------------|
| Titulaires et CDI en administration centrale | 80,00 | 46,00 | 7,65 | 80,00 | 44,00 | 7,80 | 0,00 |
| Titulaires et CDI dans le réseau | 225,00 | 0,00 | 8,30 | 225,00 | 0,00 | 8,14 | 0,00 |
| CDD et volontaires internationaux | 80,00 | 0,00 | 8,05 | 80,00 | 0,00 | 8,05 | 0,00 |
| Agents de droit local | 480,00 | 0,00 | 7,71 | 480,00 | 0,00 | 7,76 | 0,00 |
| Total | 865,00 | 46,00 | | 865,00 | 44,00 | | 0,00 |

Les commentaires sur l'évolution des emplois et les hypothèses d'entrées et de sorties ainsi que l'évolution de la rémunération pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel sont détaillés dans la justification au premier euro du programme 105.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

| Service | LFI 2021 | PLF 2022 | dont mesures de transfert | dont mesures de périmètre | dont corrections techniques | Impact des schémas d'emplois pour 2022 | Dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022 | Dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022 |
|-------------------------|-----------------|-----------------|---------------------------|---------------------------|-----------------------------|--|--|---|
| Administration centrale | 516,00 | 516,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | +1,00 | -1,00 |
| Services à l'étranger | 2 628,00 | 2 631,00 | 0,00 | +2,00 | 0,00 | 0,00 | -1,00 | +1,00 |
| Autres | 102,00 | 101,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 3 246,00 | 3 248,00 | 0,00 | +2,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |

(en ETP)

| Service | Schéma d'emplois (Prévision PAP) | ETP au 31/12/2022 (Prévision PAP) |
|-------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|
| Administration centrale | 0,00 | 474,00 |
| Services à l'étranger | 0,00 | 2 608,00 |
| Autres | 0,00 | 63,00 |
| Total | 0,00 | 3 145,00 |

Les personnels relevant des catégories LOLF G3 « CDD et volontaires internationaux » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, sont inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élevait en 2020 à 1 806 ETPT à l'étranger (soit 74 % du total des G3) et à 645 ETPT en administration centrale (26 % du total).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

| Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action | ETPT |
|---|-----------------|
| 01 Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger | 2 414,00 |
| 02 Accès des élèves français au réseau AEFE | 0,00 |
| 03 Instruction des demandes de visa | 834,00 |
| Total | 3 248,00 |

Les 3 248 ETPT des actions « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » et « Instruction des demandes de visa » correspondent aux emplois de la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et du réseau consulaire. Dans les différents secteurs d'activité concernés, environ 15 000 décisions individuelles sont prises chaque jour.

Les principales fonctions d'état-major de la DFAE sont les suivantes : orientations de l'activité consulaire et animation des postes ; participation à la définition de la carte consulaire ; définition et mise en œuvre de la politique en matière d'attribution des visas ; négociation et gestion des accords internationaux touchant à la situation des personnes ; mise en œuvre de la convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale.

1.- La protection consulaire et les services aux Français se traduisent par un large périmètre de services administratifs offerts par les consulats et les services de la DFAE aux Français établis ou de passage à l'étranger.

a) Sécurité des Français établis ou de passage à l'étranger : les services consulaires sont chargés de toutes les questions relatives à la protection et la sécurité des personnes sur le terrain en liaison avec l'action du centre de crise et de soutien.

b) Fourniture de services administratifs aux Français de l'étranger : près de 1,7 million de personnes sont inscrites au registre mondial des Français établis hors de France, sur les 2,5 millions de Français résidant à l'étranger selon les estimations. En 2020, le réseau consulaire et diplomatique a délivré 171 000 passeports et plus de 72 000 cartes nationales d'identité (contre, respectivement, 230 000 et 80 000 en 2019). Cette baisse de près de 22 % s'explique par la répercussion de la crise sanitaire sur l'activité de ce secteur consulaire. Près de 2,5 millions de documents d'état civil ont été établis ou délivrés. Les consulats assurent également l'inscription sur les listes électorales, l'organisation des élections, ainsi que le recensement des jeunes.

c) Aide sociale en faveur de certains de nos compatriotes à l'étranger, à travers les comités consulaires pour la protection et l'action sociale et aux Français de passage en difficulté. Ce domaine d'activité a très fortement été concerné par la pandémie de la covid-19, en raison de l'aide apportée en réponse aux besoins accrus des ressortissants les plus démunis et financièrement fragilisés par la crise.

d) Outre ces activités de services, les consulats ont une importante fonction d'analyse et d'influence : contacts étroits avec les autorités politiques, les acteurs économiques, culturels et sociaux des pays de résidence, sous l'autorité des ambassadeurs.

2.- Les effectifs qui concourent à l'action 2 « Accès des élèves français au réseau AEFÉ » sont intégrés à l'action 1 dans la mesure où les agents chargés du traitement des dossiers d'attribution de bourses scolaires et de prise en charge des frais de scolarité sont polyvalents.

3.- L'activité d'instruction et de délivrance des visas a concerné plus de 4 millions de demandes de visas en 2019 : instruction des dossiers pour les postes consulaires, activité de directive et de conseil aux postes, de gestion des recours, et de participation à l'élaboration des normes. En 2020, le niveau de délivrance a cependant drastiquement chuté à 870 000 avec la crise sanitaire qui a entraîné une fermeture généralisée des frontières.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'indicateur de gestion des ressources humaines de la mission est affiché en tant qu'indicateur de performance 3.2 au niveau du programme 105.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

| Catégorie | LFI 2021 | PLF 2022 |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| Rémunération d'activité | 193 916 148 | 190 382 444 |
| Cotisations et contributions sociales | 41 772 217 | 40 476 931 |

Français à l'étranger et affaires consulaires

Programme n° 151 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

| Catégorie | LFI 2021 | PLF 2022 |
|--|--------------------|--------------------|
| Contributions d'équilibre au CAS Pensions : | 28 356 030 | 27 517 767 |
| – Civils (y.c. ATI) | 28 356 030 | 27 517 767 |
| – Militaires | | |
| – Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE) | | |
| – Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions) | | |
| Cotisation employeur au FSPOEIE | | |
| Autres cotisations | 13 416 187 | 12 959 164 |
| Prestations sociales et allocations diverses | 1 098 106 | 1 182 683 |
| Total en titre 2 | 236 786 471 | 232 042 058 |
| Total en titre 2 hors CAS Pensions | 208 430 441 | 204 524 291 |

FDC et ADP prévus en titre 2

Le montant de la contribution employeur au compte d'affectation spéciale (CAS) "Pensions" est de 27,5 M€ au titre des personnels civils (taux de cotisation de 74,6 %).

Le montant prévu au titre de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) sur le programme 151 est de 0,16 M€ pour un nombre prévisionnel de 14 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

| Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions | |
|---|---------------|
| Socle Exécution 2021 retraitée | 198,96 |
| Prévision Exécution 2021 hors CAS Pensions | 198,75 |
| Impact des mesures de transfert et de périmètre 2021–2022 | 0,44 |
| Débasage de dépenses au profil atypique : | -0,23 |
| – GIPA | 0,00 |
| – Indemnisation des jours de CET | -0,23 |
| – Mesures de restructurations | 0,00 |
| – Autres | 0,00 |
| Impact du schéma d'emplois | 0,00 |
| EAP schéma d'emplois 2021 | -0,32 |
| Schéma d'emplois 2022 | 0,31 |
| Mesures catégorielles | 3,02 |
| Mesures générales | 0,01 |
| Rebasage de la GIPA | 0,01 |
| Variation du point de la fonction publique | 0,00 |
| Mesures bas salaires | 0,00 |
| GVT solde | 0,67 |
| GVT positif | 1,45 |
| GVT négatif | -0,77 |
| Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA | 0,17 |
| Indemnisation des jours de CET | 0,17 |
| Mesures de restructurations | 0,00 |
| Autres | 0,00 |
| Autres variations des dépenses de personnel | 1,70 |
| Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23 | 0,19 |
| Autres | 1,51 |
| Total | 204,52 |

Le socle de prévision d'exécution 2021 hors compte d'affectation spéciale (CAS) « Pensions » du programme 151 s'élève à 198,96 M€ et tient compte du débasage de dépenses au profil atypique d'un montant de -0,23 M€, dont la garantie individuelle du pouvoir d'achat (-3 000€) et l'indemnisation des jours compte épargne-temps (-0,23 M€).

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008) un montant de 0,01 M€ au bénéfice de 8 agents.

Le glissement vieillesse-technicité (GVT) solde est évalué à 0,67 M€. Il se décompose entre le GVT positif évalué à 1,45 M€ (soit 0,71 % de la masse salariale du programme hors CAS pensions) et le GVT négatif (effet de noria) valorisé à hauteur de -0,77 M€ (-0,38 % de la masse salariale HCAS).

Les autres variations des dépenses de personnel s'élèvent à 1,7 M€. Elles comprennent principalement les crédits nécessaires à la couverture de l'extension en année pleine de l'effet change prix sur les indemnités de résidence à l'étranger (connu en juillet 2021) ainsi qu'une estimation de l'effet prix pour 2022 sur les rémunérations des ADL et les indemnités de résidence à l'étranger. L'économie prévisionnelle générée par la suppression de l'IECSG en application du décret n°2015-492 du 29 avril 2015 est de 0,06 M€.

Les autres variations comprennent également les prestations sociales et allocations diverses de catégorie 23 à hauteur de 0,19 M€ qui correspondent au remboursement d'une partie des cotisations de protection sociale complémentaire destinées à couvrir les frais de santé des agents civils et militaires de l'État conformément au décret n° 2021-1164 du 8 septembre 2021.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

| Catégorie d'emplois | Coût moyen chargé HCAS | | | dont rémunérations d'activité | | |
|--|------------------------|-------------|----------------|-------------------------------|-------------|----------------|
| | Coût d'entrée | Coût global | Coût de sortie | Coût d'entrée | Coût global | Coût de sortie |
| Titulaires et CDI en administration centrale | 52 103 | 54 295 | 54 677 | 28 657 | 29 862 | 30 072 |
| Titulaires et CDI dans le réseau | 140 101 | 137 835 | 144 998 | 29 421 | 28 945 | 30 450 |
| CDD et volontaires internationaux | 69 679 | 72 852 | 73 114 | 33 446 | 34 969 | 35 095 |
| Agents de droit local | 27 255 | 27 057 | 27 244 | 22 731 | 22 566 | 22 721 |

Les coûts moyens HCAS d'entrée et de sortie présentés ci-dessus retracent les coûts des agents entrants (y compris les primo-recrutements au ministère) et ceux des agents sortants (y compris les départs en retraite).

Les coûts globaux sont les coûts moyens par tête.

Ces coûts estimés sont calculés à partir des derniers coûts constatés.

L'évolution des coûts moyens des G2 résulte principalement de la variation du coût de l'indemnité de résidence à l'étranger en fonction, notamment, de la situation administrative et du pays d'affectation des agents du réseau.

Les coûts globaux des agents de droit local (ADL - catégorie G5) sont calculés au prorata des plafonds d'emplois exécutés, sur l'ensemble des crédits 2020, hors prestations sociales et hors indemnités de fin de fonctions.

Le coût d'entrée prévisionnel des G5 est supérieur au coût de sortie prévisionnel afin de tenir compte des mesures prises en matière de fidélisation des agents de droit local en fonction de leur ancienneté et de leur forte spécialisation.

MESURES CATÉGORIELLES

| Catégorie ou intitulé de la mesure | ETP concernés | Catégories | Corps | Date d'entrée en vigueur de la mesure | Nombre de mois d'incidence sur 2022 | Coût | Coût en année pleine |
|---|---------------|------------|------------|---------------------------------------|-------------------------------------|------------------|----------------------|
| Effets extension année pleine | | | | | | 64 440 | 96 660 |
| Extension en année pleine des mesures 2021 | | G1/G3 | Tous corps | 09-2021 | 8 | 64 440 | 96 660 |
| Mesures statutaires | | | | | | 409 062 | 409 062 |
| Réforme RH | 3 141 | Toutes | Tous corps | 01-2022 | 12 | 409 062 | 409 062 |
| Mesures indemnitaires | | | | | | 2 546 736 | 2 549 238 |
| Autres mesures (dont révision de la cartographie) | 9 | G1/G3 | Tous corps | 01-2022 | 12 | 28 571 | 28 571 |
| Mesures en faveur des ADL | 1 514 | G5 | ADL | 01-2022 | 12 | 626 331 | 626 331 |
| Mesures liées au CIA / bonus | 472 | G1 | Tous corps | 01-2022 | 12 | 17 593 | 17 593 |
| Reval. CDD de la filière SIC et des filières spécialisées | 10 | G3 | Tous corps | 09-2022 | 4 | 1 251 | 3 753 |
| Revalorisation CDD et CDI | 16 | G1/G3 | Tous corps | 01-2022 | 12 | 5 172 | 5 172 |
| Réforme RH | 3 141 | Toutes | Tous corps | 01-2022 | 12 | 1 856 482 | 1 856 482 |
| Réforme des astreintes et interventions | 47 | G1 | Tous corps | 01-2022 | 12 | 6 672 | 6 672 |
| Révision des barèmes RIFSEEP de certains corps | 1 | G1 | Tous corps | 01-2022 | 12 | 4 664 | 4 664 |
| Total | | | | | | 3 020 238 | 3 054 960 |

Les données relatives aux mesures catégorielles figurent dans la justification au premier euro du programme 105, pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les éléments de l'action sociale ministérielle sont présentés dans le projet annuel de performance du programme n°105 de la mission "Action extérieure de l'Etat".

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

| | | | | |
|--|--|---|---|---|
| Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020) | Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020 | AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP | CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP | Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 |
| 1 486 989 | 0 | 158 929 352 | 159 923 904 | 1 080 600 |

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

| AE | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 | CP au-delà de 2024 |
|---|--|--|--|---|
| Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021 | CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP | Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022 | Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022 | Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022 |
| 1 080 600 | 495 000 0 | 485 600 | 100 000 | 0 |
| AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP | CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP | Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 | Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 | Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 |
| 142 112 403 0 | 141 742 403 0 | 370 000 | 0 | 0 |
| Totaux | 142 237 403 | 855 600 | 100 000 | 0 |

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

| | | | |
|---|--|--|---|
| CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022 | CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022 | CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022 | CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022 |
| 99,74 % | 0,26 % | 0,00 % | 0,00 % |

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 59,9 %**01 – Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger**

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total | FdC et AdP attendus |
|----------------------------|-------------|--------------|--------------------|---------------------|
| Autorisations d'engagement | 179 455 072 | 44 760 155 | 224 215 227 | 0 |
| Crédits de paiement | 179 455 072 | 44 885 155 | 224 340 227 | 0 |

Les dépenses de l'action 1 « Offre d'un service public de qualité aux Français à l'étranger » comprennent un volet fonctionnement et un volet intervention. Cette action comprend 5 pôles distinguant les grands domaines de l'administration consulaire : Assemblée des Français de l'étranger (AFE), fonctionnement du service public consulaire, modernisation de l'administration consulaire (dont le vote par internet), affaires sociales et élections.

Les crédits inscrits au PLF 2022 sont en hausse par rapport à la LFI 2021 en s'établissant à 44,9 M€ en CP contre 30,8 M€ l'année antérieure. Cette augmentation s'explique par l'organisation des élections présidentielle et législatives de 2022 pour lesquelles un transfert en base de 12 857 155 € HT2 du ministère de l'Intérieur est prévu.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|----------------------------|---------------------|
| Dépenses de personnel | 179 455 072 | 179 455 072 |
| Rémunérations d'activité | 145 986 444 | 145 986 444 |
| Cotisations et contributions sociales | 32 560 510 | 32 560 510 |
| Prestations sociales et allocations diverses | 908 118 | 908 118 |
| Dépenses de fonctionnement | 23 710 155 | 23 835 155 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 23 710 155 | 23 835 155 |
| Dépenses d'intervention | 21 050 000 | 21 050 000 |
| Transferts aux ménages | 16 468 000 | 16 468 000 |
| Transferts aux autres collectivités | 4 582 000 | 4 582 000 |
| Total | 224 215 227 | 224 340 227 |

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| Activité | Description | Volume | Dotation 2022 (en CP) |
|---|--|--|-----------------------|
| Assemblée des Français de l'étranger | Indemnités conseillers AFE | 240 000 € | 2 320 000 € |
| | Fonctionnement AFE | 180 000 € | |
| | Indemnités conseillers des Français de l'étranger | 1 900 000 € | |
| Fonctionnement administration centrale | Frais de mission et de représentation | 270 000 € | 309 000 € |
| | Frais de représentation (administration centrale) | 16 000 € | |
| | Indemnités stagiaires | 23 000 € | |
| Service central de l'état civil | Fonctionnement et dépenses d'affranchissement | | 351 000 € |
| Achat et acheminement de documents sécurisés | Achats et acheminement de documents sécurisés et autres documents (livrets de famille, papier sécurisé d'état civil, passeports d'urgence, laissez-passer, procurations de vote, carnets de santé) | 550 000 € | 770 000 € |
| | Acheminement des titres sécurisés | 220 000 € | |
| Adoption internationale | Invitations en France des autorités centrales des pays d'origine, organisation de rencontres avec les conseils départementaux, missions d'experts et invitations de personnalités étrangères. | Au moins 3 réunions par an avec les autorités centrales étrangères | 80 000 € |
| Communication et information sur l'expatriation | Fonctionnement de la cellule | - | 156 000 € |
| Entretien des cimetières civils français | Entretien courant et réhabilitation des cimetières civils français à l'étranger | - | 120 000 € |
| Agences consulaires | Dotations de fonctionnement aux agences | 502 agences consulaires | 1 200 000 € |
| Lutte contre la fraude | Levées d'actes d'état civil | | 35 000 € |
| Service France Consulaire (Centre de contacts) | | | 920 000 € |
| Autres dépenses | Etudes, litiges et frais divers | 32 000 € en administration centrale 18 000 € dans les postes | 50 000 € |
| Modernisation de l'administration consulaire | Modernisation, développement et maintenance des outils de l'administration | 1 876 000 € | 3 576 155 € |
| | Dématérialisation de l'état-civil | 250 000 € | |
| | Vote par internet | 1 390 155 € | |
| | Infocentre OSCAR | 50 000 € | |
| | Autres projets informatiques | 10 000 € | |
| Elections | Elections présidentielle et législatives 2022 | | 13 948 000 € |
| Total | | | 23 835 155€ |

Pôle Assemblée des Français de l'étranger (AFE) - Indemnités des conseillers et fonctionnement : 2 320 000 €

1) Remboursement des frais de séjour et de déplacement des conseillers AFE (240 000 €) : les conseillers à l'AFE perçoivent un remboursement de leurs frais de séjour et de déplacement lors de leur venue aux deux sessions annuelles de l'AFE. Ce remboursement est fixé par le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires. La dotation, stable depuis plusieurs années, prend en compte le réajustement des indemnités des conseillers à l'AFE (mise en conformité avec l'arrêté du 26 février 2019 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat).

2) Fonctionnement (180 000 €) : comme en 2021, le budget de fonctionnement de l'AFE intègre l'organisation de deux sessions annuelles à Paris pour les conseillers à l'AFE (élus parmi les 442 conseillers des Français de l'étranger). Ce budget couvre aussi l'hébergement du site internet de l'AFE et ses actualisations. Les nouvelles dispositions de la loi dite Lecornu (art. 111 notamment) – adoptée le 27 décembre 2019 et qui est entrée en vigueur à compter du renouvellement général des conseils consulaires les 29 et 30 mai 2021 – ont impliqué la création d'une messagerie dédiée ainsi que la mise en place de formations pour les conseillers des Français de l'étranger, prises en charge sur ces crédits. Enfin, une partie du budget est mise à la disposition des conseillers à l'AFE afin de leur permettre de financer une étude sur un sujet de leur choix.

3) Indemnités des conseillers des Français de l'étranger (1 900 000 €) : les conseillers des Français de l'étranger reçoivent deux indemnités semestrielles fixées par le décret n° 2014-144 du 18 février 2014 relatif aux conseils consulaires. Les textes prévoient également un remboursement en cas de dépassement des frais de déplacement dans l'exercice du mandat de conseiller consulaire, ainsi qu'une allocation d'assurance annuelle.

Pôle Service public consulaire : 3 991 000 €

• Fonctionnement courant de la DFAE : 309 000 €

Cette rubrique regroupe les frais de représentation et de mission de la directrice des Français à l'étranger et de l'administration consulaire et de ses collaborateurs, tous services confondus, ainsi que les gratifications versées aux stagiaires accueillis dans les services de la DFAE.

• Achats de documents consulaires et acheminement des titres sécurisés : 770 000 €

Cette rubrique regroupe les achats de documents sécurisés et non sécurisés effectués par le MEAE : laissez-passer consulaires, livrets de famille, passeports d'urgence, feuillets sécurisés d'état civil, etc. Certains de ces documents font l'objet d'une convention avec l'Imprimerie nationale, les autres étant produits par divers prestataires que le ministère s'attache à mettre en concurrence.

Concernant les passeports biométriques, seul le financement de leur acheminement (direct ou via le service de la valise diplomatique) reste de la compétence du MEAE, pour un montant global estimé à 220 k€. L'acheminement direct des passeports concerne 34 postes consulaires dont l'activité est très importante et pour lesquels le service de la valise diplomatique ne pourrait prendre en charge la totalité des documents dans les délais impartis (dans la plupart des cas un délai plus court qu'en France).

Depuis juillet 2021, le MEAE prend également à sa charge l'acheminement direct, vers les 34 postes précités, des nouvelles cartes d'identité électroniques.

Par ailleurs, le MEAE souhaite permettre à ses postes dont le format d'exercice est le plus modeste de posséder des stocks de passeports d'urgence. A cet effet, un réapprovisionnement est indispensable.

• Activité du service central d'état civil : 336 000 en AE et 351 000 € en CP

La dotation budgétaire allouée au service central d'état civil (SCEC) sera de nouveau en baisse en 2022, après plusieurs années de réductions successives (950 k€ en LFI 2020, 430 k€ en LFI 2021).

Cette diminution est liée au déploiement progressif du registre de l'état civil électronique (RECE), projet numérique ayant vocation à dématérialiser les actes d'état civil ainsi que toute la gestion qui s'y rattache. La première étape de dématérialisation de la délivrance d'extraits et copies d'actes à l'utilisateur, déployée en mars 2021, a déjà un impact sur les dépenses du SCEC (-55 % de dépenses liées à l'impression, à l'affranchissement et à l'expédition des courriers).

La poursuite de la dématérialisation de la délivrance des actes et l'augmentation, déjà perceptible, du taux d'adhésion des usagers continueront d'impacter cette chaîne de dépenses et permettront ainsi de réduire le budget de fonctionnement du SCEC à 351 k€ (-79 k€ par rapport à 2021).

• Expertise juridique locale pour mieux lutter contre la fraude à l'état civil : 35 000 €

Mis en place en 2018, ces crédits ont notamment permis à plusieurs chancelleries consulaires d'équiper ou de renouveler leurs équipements de détection de la fraude documentaire. Cette dotation sert également à financer la vérification de l'authenticité d'actes d'état civil étranger et la rédaction d'études juridiques par des avocats conseils auprès des postes diplomatiques et consulaires. Ces éléments sont utiles à la réalisation de plusieurs démarches administratives (instruction d'une demande de visa pour la France, demande de délivrance d'un certificat de nationalité française, etc.).

• Adoption internationale (fonctionnement) : 80 000 €

La mission de l'Adoption internationale (MAI) est l'autorité centrale française de l'adoption internationale, au sens de la convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (CLH93), créée en 1988. Ses missions sont les suivantes :

- une mission d'expertise juridique, de contrôle de la régularité des procédures d'adoption dont elle est saisie ainsi que de la délivrance des visas long séjour adoption aux enfants nés à l'étranger adoptés par des familles en France ;
- le pilotage, la régulation, le contrôle, l'habilitation des organismes autorisés pour l'adoption (OAA), et la tutelle stratégique de l'Agence française de l'adoption (AFA), l'opérateur public ;
- l'accès des adoptés à leur dossier d'adoption et leur orientation en cas de demande de recherches des origines ;
- l'information et la communication. Elle passe en particulier par des missions dans les pays d'origine des enfants adoptés, par l'accueil de délégations étrangères, par l'organisation d'un colloque annuel réunissant les acteurs de l'adoption internationale et par l'information du public sur le site du ministère et la diffusion d'informations à ses partenaires. La MAI est en particulier, sur les questions d'adoption internationales, un interlocuteur privilégié des conseils départementaux qui interviennent au stade de la procédure d'agrément et du suivi post-adoption.

Les frais de fonctionnement de la MAI augmentent (+15 000 €) dès lors qu'elle prévoit de retrouver un fonctionnement normal en 2022 et de rattraper une partie des activités qu'elle n'a pu mener à bien en 2020 et 2021, en raison des effets de la crise sanitaire (entre autres, programme de visites, d'invitations des autorités centrales de pays d'origine, déplacements en région, échange avec le bureau permanent de la Haye, etc.).

• Communication en direction des Français à l'étranger et information sur l'expatriation : 156 000 €

Le budget 2022 sera prioritairement utilisé pour assurer la diffusion d'informations concrètes sur l'action consulaire menée par la DFAE et son réseau à travers le monde. L'actualisation et la diffusion de guides pratiques, l'organisation et la participation à des salons et des conférences spécialisés permettront d'informer les candidats à l'expatriation. La dotation servira également à conduire des actions de communication en direction des Français résidant à l'étranger et à renforcer, par une présence accrue sur les réseaux sociaux (France Consul@ire) et des partenariats avec des médias et des influenceurs, l'information régulière des usagers dans les domaines relevant de l'action consulaire.

Afin de permettre l'organisation de deux éditions des Journées du réseau consulaire en 2022 (en format virtuel et en présentiel), le budget dédié à la communication a été revu à la hausse (+52 k€ par rapport à 2021).

• Agences consulaires : 1 200 000 €

Le réseau est constitué de 502 agences consulaires réparties dans 103 pays. Les consuls honoraires constituent des relais de proximité précieux dont toute l'importance a été une fois de plus démontrée durant la crise sanitaire.

Le budget dédié en 2021 (1,2 M€) ayant permis une bonne gestion de ce réseau, soumis à de fortes tensions, il est reconduit à l'identique pour 2022.

• Entretien des cimetières civils français : 120 000 €

Le MEAE et le ministère des armées partagent conjointement la gestion des cimetières français à l'étranger : cimetières et sépultures militaires sont gérés quasi exclusivement sur les crédits de la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des armées, tandis que les cimetières civils relèvent du MEAE. Le MEAE intervient ainsi dans près de 47 pays, cimetières civils et mixtes confondus.

La France est propriétaire d'une trentaine de sites de cimetières civils et assure donc directement leur entretien. L'enjeu est essentiellement historique et patrimonial.

L'Algérie continue à être le poste le plus demandeur pour des raisons historiques. Pour mémoire, sur les 120 000 € accordés en 2021, 70 % ont été dédiés à l'Algérie et 30 % ont pu être répartis dans le reste du réseau.

• Service France consulaire (centre de contacts) : 1 290 000 € en AE et 920 000 € en CP

Le Service France consulaire ouvrira au public à l'automne 2021. Installé dans les locaux du MEAE (site de La Courneuve) et joignable par courriel ou par téléphone au tarif d'un appel local, il permettra aux Français de l'étranger d'obtenir sans délais une information et une assistance pour initier leurs démarches administratives. Le service réunit

une équipe de réponse de premier niveau, armée par un prestataire, et une équipe de niveau 2 composée d'agents de la DFAE. Son déploiement débutera par une phase expérimentale en 2021-2022. Elle prévoit l'ouverture progressive du service en visant fin 2022 l'ensemble de l'Union européenne.

En mettant progressivement fin à la saturation de la réponse téléphonique des services consulaires, ce service rétablira une chaîne d'accueil du public vertueuse, les consulats pouvant concentrer leurs moyens sur les dossiers nécessitant une intervention locale ou un accueil physique des usagers.

Les prestations nécessaires à la création et au fonctionnement du centre ont fait l'objet d'un appel d'offres en 2021, remporté par les entreprises Teletech international et Orange. Ces prestations consistent d'une part en la collecte des appels, au déploiement de solutions applicatives du centre de contact et la gestion de l'information consulaire en ligne et d'autre part en la formation et la mise à disposition de personnels. Le service bénéficie d'un abonnement au service de l'entreprise ACCEO afin d'être accessible aux personnes sourdes et malentendantes.

A noter : Cette activité était précédemment suivie au sein du pôle " Modernisation de l'administration consulaire ".

• Autres dépenses : 50 000 €

Cette dotation est utilisée à la fois en administration centrale et à l'étranger. Les dépenses correspondent principalement à des études et à des provisions pour litiges.

Pôle Modernisation de l'administration consulaire (informatique consulaire) : 3 096 155 en AE et 3 576 155 en CP

S'inscrivant dans l'amélioration continue des services rendus par l'administration consulaire aux 2,5 millions de Français de l'étranger (dont près de 1,7 millions inscrits au Registre des Français établis hors de France), la DFAE poursuivra les travaux de transformation de ses outils informatiques et de simplification de ses services aux usagers, conformément aux objectifs fixés dans le cadre du programme AP 2022.

Plusieurs projets de modernisation font l'objet d'une attention particulière de par leur enjeu. Le Conseil des ministres du 4 novembre 2020 a ainsi retenu pour le MEAE, trois projets formant la réforme prioritaire « Améliorer et moderniser le service public des Français à l'étranger », tous portés par la DFAE : le registre de l'état civil électronique, le centre d'appels mondial (Service France Consulaire, voir supra) et le vote par internet. Les dépenses envisagées pour l'année 2022, se répartiront donc de la façon suivante :

• Modernisation, développement et maintenance des outils de l'administration : 1 876 000 €

Les projets qui concentreront l'attention de la DFAE sont la consolidation des travaux effectués sur nos systèmes d'information relatifs à la gestion des élections suite à la mise en place du Répertoire Electoral Unique (REU) et aux nouvelles dispositions légales liées notamment à la gestion des procurations de vote et à la protection des données personnelles. S'agissant de logiciels consulaires liés à l'organisation des élections présidentielle et législative de 2022, un transfert en provenance du ministère de l'Intérieur est prévu à hauteur de 136 k€.

Des travaux importants sont également prévus sur l'ensemble de la sphère liée au REU, en particulier, la pérennisation et l'amélioration constante de la démarche en ligne portée par la direction de l'information légale et administrative (DILA).

Pour l'amélioration des services rendus à l'utilisateur, un effort prioritaire sera porté sur la mise en place d'un nouvel outil de gestion de la prise de rendez-vous auprès des postes consulaires.

Sur le plan de la gestion des titres, la mise en place en 2021 de la Nouvelle Carte Nationale d'Identité électronique (NCNI) nécessitera de poursuivre des travaux d'évolution et d'adaptation de nos outils informatiques.

Le développement de l'infocentre OSCAR, outil de pilotage de l'activité consulaire et de restitutions de données, se poursuivra afin de prendre en compte le recueil de données depuis les nouvelles applications développées (RECE, Circé 2 pour la gestion des détenus).

Enfin des travaux de maintenance, de sécurisation, de mise en conformité à l'égard des nouvelles directives du Service d'information du Gouvernement (SIG) devront également être poursuivis en 2022.

• Dématérialisation de l'état civil : 250 000 €

Depuis le début de l'année 2019, le MEAE travaille à la mise en place du registre de l'état civil électronique (RECE), projet de dématérialisation complète de l'état civil des Français nés à l'étranger ou ayant eu un événement d'état civil à l'étranger et de modernisation de l'ensemble de la gestion de l'état civil.

Trois objectifs majeurs sont poursuivis à travers cette démarche de dématérialisation, prévue en trois étapes :

- un objectif de modernisation en donnant à un acte d'état civil numérique la même valeur authentique qu'un acte papier signé de façon manuscrite par un officier d'état civil ;
- un objectif de simplification des démarches des usagers qui pourront bénéficier des avancées de la dématérialisation : réception de documents authentiques numériques, délais réduits, sans déplacement dans les consulats ;
- enfin, un objectif de réduction significative des coûts de production et de gestion des actes, avec une économie d'environ un 1 M€ par an pendant l'expérimentation et jusqu'à 2 M€ par an post expérimentation.

L'année 2021 a vu la mise en œuvre de la première phase du projet, visant à dématérialiser la délivrance d'actes : les usagers peuvent désormais disposer des copies et extraits d'actes d'état civils numériques, signés électroniquement par un officier d'état civil, en retour de leur démarche effectuée en ligne. Les délais d'obtention s'en trouvent réduits. Opérationnel depuis mars 2021, le taux d'adhésion des usagers à la dématérialisation des actes est de 87 %.

Les deux phases suivantes du projet, sont attendues en fin d'année 2021 et à la fin du deuxième semestre 2022 : elles visent la modernisation des outils de gestion de l'officier d'état civil ainsi que l'établissement d'actes signés électroniquement.

• Vote par internet : 910 155 € en AE et 1 390 155 € en CP

La mise en œuvre du vote par internet pour les élections législatives de 2022 a fait l'objet d'un engagement présidentiel. Le MEAE pourra capitaliser sur l'expérience positive des élections consulaires de mai 2021, marquées par une forte percée de cette modalité de vote (86 % des votants y ont eu recours).

Le marché avec la société Scytl étant arrivé à terme, un nouveau marché a été attribué en septembre 2020 à la société Voxaly-Docaposte, chargée de développer une solution de vote pour les élections législatives de 2022. Les travaux de conception et de développement se sont échelonnés de l'automne 2020 au printemps 2021.

La solution de vote est à présent en phase de tests et d'audits (audit de sécurité, audit de code et de cryptographie, analyse de risque, audit de conformité au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité, etc.). Elle fera l'objet de deux tests « *grandeur nature* » en septembre et décembre 2021, visant à simuler l'élection de bout en bout, avec un panel d'électeurs « testeurs » répartis dans le monde entier. Avant son déploiement, la solution de vote devra être homologuée par une commission composée de représentants du MEAE, du ministère de l'intérieur et de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information. Les résultats des audits et de ces tests grandeur nature (TGN) constitueront le socle du dossier d'homologation.

En 2022, les prévisions de dépenses s'élèveront à 340 000 € en AE et 820 000 € en CP. Elles concerneront essentiellement les derniers tests et la maintenance de la solution de vote, l'organisation et la tenue du scrutin, les formations des intervenants et diverses prestations d'audits.

Le PLF 2022 prévoit en outre un transfert en base d'un montant de 570 155 € en provenance du ministère de l'Intérieur (programme 232) afin de financer :

- les dernières prestations de mise en place et de développement de la solution de vote ;
- la réalisation d'un second TGN ;
- l'organisation du scrutin, y compris l'envoi par SMS et courriel des codes de vote aux électeurs leur permettant de se connecter au portail de vote.

• Autres projets informatiques : 10 000 €

Cette dotation permettra de financer diverses licences informatiques.

Pôle Élections : 13 948 000 €

L'année 2022 sera une année électorale majeure avec l'organisation des élections présidentielle et législatives (11 députés représentant les Français établis hors de France). L'organisation de ces quatre tours de scrutin avec un important dispositif de bureaux de vote (866 bureaux de vote ouverts en 2017 pour l'élection présidentielle et 717 pour les législatives) mobilisera pleinement la DFAE et l'ensemble de notre réseau consulaire, dans un contexte sanitaire encore incertain.

En 2022, 1 797 000 € seront à la charge du MEAE, répartis comme suit :

• Communication : 960 000 €

La campagne de communication rappellera aux Français de l'étranger les échéances électorales ainsi que les différentes modalités de vote (dont le vote par correspondance et par internet aux élections législatives). Cette campagne ambitieuse d'information et d'incitation au vote sera diffusée dans les médias nationaux à diffusion mondiale et sur les réseaux sociaux. Par ailleurs, les postes diplomatiques et consulaires disposeront d'un kit de communication élaboré par la direction de la communication (infographies, bannières, etc.)

La DFAE et les postes communiqueront également sur la réforme des procurations qui entrera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2022. Cette réforme porte à la fois sur la déterritorialisation des procurations (suppression de l'obligation pour le mandant et le mandataire d'être inscrits sur la même liste électorale) et leur dématérialisation (la possibilité d'avoir recours à la télé-procédure Maprocuration, accessible sur le territoire national, pour les électeurs inscrits sur les listes électorales communales et sur les listes électorales complémentaires depuis avril 2021, sera étendue à l'étranger, aux électeurs inscrits une liste électorale consulaire à compter de 2022). La communication portera essentiellement sur le numéro national d'électeur (une donnée indispensable à l'établissement d'une procuration et encore inconnue des Français votant à l'étranger) et sur la télé-procédure.

• Organisation matérielle des scrutins dans les postes et tournées consulaires : 787 000 €

Les dépenses liées à l'organisation matérielle des scrutins dans les postes sont partagées entre le ministère de l'intérieur et le ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Ce dernier prend à sa charge les dépenses de gardiennage et de sécurité sur les sites de vote, ainsi que les tournées consulaires qui seront organisées, en fonction de la situation sanitaire locale, pour recueillir les procurations de vote des électeurs résidant loin des bureaux de vote ouverts.

Par ailleurs, 50 000 € sont prévus en cas d'élections partielles des conseillers des Français de l'étranger ou des conseillers à l'Assemblée des Français de l'étranger à la suite d'éventuelles décisions d'annulation par le Conseil d'Etat.

Le PLF 2022 prévoit un transfert en base en provenance du ministère de l'Intérieur d'un montant de 12 151 000 € afin de prendre en charge les dépenses suivantes :

- Le conditionnement et l'envoi du matériel électoral aux électeurs (convocations, professions de foi, bulletins de vote et, pour les élections législatives, le matériel de vote par correspondance sous pli fermé) à hauteur de 10 M€ ;
- L'achat de matériels et fournitures pour l'organisation des scrutins dans les postes, frais de location de sites de vote et les dépenses de nettoyage à hauteur de 2,15 M€.

DEPENSES D'INTERVENTION

| Activité | Volume | Dotations 2022 en AE=CP (titre 6) |
|---|--|-----------------------------------|
| Adoption internationale | 4 OAA et 2 organisations non gouvernementales 18 projets dans 10 pays d'origine des enfants | 250 000 € 300 000 € |
| Rapatriements et hospitalisations d'urgence | 194 | 1 300 000 € |
| Aide sociale | 4 150 bénéficiaires | 15 168 000 € |
| Organismes locaux d'entraide et de solidarité | 123 associations | 1 400 000 € |
| Organismes d'assistance | 1 organisme subventionné | 10 000 € |
| Caisse des Français de l'étranger | 2097 bénéficiaires | 380 000 € |
| Centres médico-sociaux | 11 associations | 200 000 € |
| Soutien au tissu associatif (STAFE) | 129 associations | 2 042 000 € |
| Total | | 21 050 000 € |

• Adoption internationale - subventions : 250 000 €

Ces crédits ont vocation à soutenir et à professionnaliser les opérateurs privés de l'adoption internationale dont la Mission de l'adoption internationale (MAI) assure la tutelle et le pilotage, ainsi que le Service Social international, ONG sise à Genève, la Fédération française des organismes autorisés pour l'adoption (OAA) et l'association Enfance et Famille d'adoption, partenaires privilégiés de la MAI.

La baisse de la dotation s'explique d'une part du fait d'un contexte de baisse et de complexification de l'adoption internationale (majorité d'enfants à besoins spécifiques, besoin de préparation des personnels et des adoptants, d'accompagnement des familles et d'un suivi post-adoption toujours croissants) et d'autre part par la stricte application des critères d'éligibilité (règle des 10 adoptions minimum par an pour déposer une demande de subvention), et le non financement d'actions de formation pour la quinzaine d'opérateurs membres de la Fédération d'OAA (FFOAA) qui bénéficient déjà, à ce titre, d'activités de formation subventionnée par la MAI.

Comme en 2021, il sera à nouveau demandé aux opérateurs privés de réaliser des économies d'échelle en se regroupant et en mutualisant leurs actions.

Les demandes de recherche des origines ont pris une importance particulière après de récentes révélations de pratiques illicites dans les années 80 et 90. Les financements accordés en 2022 aux OAA et aux associations partenaires permettront de répondre à la forte demande d'accompagnement des personnes adoptées qui entreprennent des démarches de recherche.

La majeure partie de la dotation (210 k€) vise, par des subventions annuelles et des conventions d'objectifs et de moyens triennales, à :

- encourager les opérateurs vers davantage de mutualisation et de projets communs à plusieurs opérateurs, afin d'harmoniser les pratiques ;

- développer et systématiser les actions de formation des personnels des OAA et des candidats à l'adoption adoptants ;
- renforcer la présence et la pertinence de nos opérateurs par des missions dans les pays d'origine ;
- accompagner les personnes adoptées à l'étranger qui le désirent dans la recherche de leurs origines.

L'autre partie de la dotation (40 k€) vise à renforcer notre action en faveur d'une adoption internationale plus sécurisée en soutenant le Service Social International qui apporte son expertise sur les questions relatives à la protection de l'enfance et à l'adoption internationale (analyses thématiques, analyses pays, organisation de séminaires de formation, etc.).

• Adoption internationale - projets de coopération : 300 000 €

Le décret n° 2009-407 du 14 avril 2009 relatif à l'autorité centrale pour l'adoption internationale prévoit dans son article 1, que l'autorité centrale française conduit des missions de coopération internationale, bilatérale ou multilatérale, en matière d'adoption ou de protection de l'enfance.

Les crédits de coopération dont dispose la MAI sont d'une part destinés à consolider les échanges entre autorités centrales, prescrits par l'article 7 de la Convention de La Haye, et d'autre part dédiés à la promotion des principes éthiques fondamentaux de la Convention, d'une adoption internationale respectueuse de l'intérêt supérieur de l'enfant et de ses droits fondamentaux. Les projets sont :

- soit de nature institutionnelle, c'est-à-dire concertés et coordonnés directement avec les autorités compétentes de l'adoption internationale dans des pays d'origine où il apparaît opportun de faciliter, lorsqu'ils ont ratifié la Convention de La Haye de 1993, la mise en place ou la consolidation de leur autorité centrale, ou pour soutenir leurs efforts en vue d'y adhérer.
- soit mis en œuvre dans les pays d'origine au travers d'ONG solidement implantées localement, qui opèrent dans le champ de l'enfance privée de famille, de la prévention de l'abandon, de la désinstitutionalisation et de la réintégration familiale. Ces projets sont proposés à la demande de la MAI, par les postes diplomatiques et consulaires dans les pays ciblés.

• Aides sociales : 15 168 000 €

Ces crédits sont destinés à dispenser des aides sociales à nos compatriotes à l'étranger dans le besoin à travers les divers conseils consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS). Cette enveloppe permet de :

- verser des aides mensuelles à nos compatriotes à très faibles revenus, âgés de plus de 65 ans ou handicapés (taux d'incapacité supérieur à 80 % pour les adultes et à 50 % pour les enfants) ;
- apporter des aides mensuelles à des enfants en détresse ;
- fournir des aides ponctuelles à nos compatriotes en difficulté temporaire (résidents, de passage ou détenus).

Le niveau de ces aides est ajusté en fonction des évolutions du coût de la vie locale et du taux de change (les montants des allocations étant fixés en euros).

Alors qu'ils avaient été fortement réduits ces dernières années (de 15,6 M€ en 2017 à 13,3 M€ en LFI 2020), les crédits dédiés à l'aide sociale ont dû être revus à la hausse en 2021 dans le contexte de la pandémie de covid-19. Afin de répondre aux besoins accrus des plus démunis de nos compatriotes, fragilisés financièrement par la crise, il avait été décidé de porter cette enveloppe à 16,2 M€ en LFI 2021.

En 2022, les crédits dédiés à l'aide sociale s'établiront à 15,2 M€, soit une baisse d'1 M€. Ils devraient permettre de soutenir nos compatriotes en difficulté (près de 14,8 M€ d'aides validées dans le cadre de la commission permanente pour la protection sociale des Français de l'étranger de mars 2021), sachant qu'indépendamment de la crise sanitaire, une partie des Français résidant à l'étranger continue de se paupériser pour diverses raisons : perte d'emploi, effets de crises locales (Venezuela, Egypte, Brésil, Argentine, Liban, etc.), dégradation du pouvoir d'achat des petites retraites du fait de l'augmentation du coût de la vie dans le pays de résidence.

• Organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES) : 1 400 000 €

Les OLES, associations locales œuvrant au soutien des Français installés à l'étranger, sont des relais et des partenaires indispensables de l'action de l'État en faveur de nos compatriotes les plus démunis à l'étranger. Le plus souvent dirigés par des bénévoles, elles jouent un rôle complémentaire par rapport à l'action de nos consulats en répondant à des situations qui, par leur urgence ou leur nature, ne peuvent trouver de solution dans le cadre des conseils consulaires pour la protection et l'action sociale (CCPAS).

La dotation de 1 400 000 €, en augmentation par rapport aux années précédentes, permet d'élargir le versement de subventions à de nouvelles associations utiles à nos compatriotes, tout en adaptant ce soutien financier à la nature des activités des organismes qui les sollicitent.

• Caisse des Français de l'Étranger : 380 000 €

Régie par le code de la sécurité sociale, la Caisse des Français de l'étranger (CFE) est une caisse de sécurité sociale qui, à l'instar des caisses primaires d'assurance maladie métropolitaines, est un organisme de droit privé assurant une mission de service public. La loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002 a institué un dispositif d'aide à l'accès à la CFE en créant une « troisième catégorie » pour nos compatriotes résidant à l'étranger (hors espace économique européen) dont les ressources sont inférieures à la moitié du plafond fixé par la sécurité sociale.

Le financement de ce dispositif (qui concernait 2 097 adhérents fin 2020, chiffre en légère hausse par rapport à 2019, et qui représentait un coût global annuel d'environ 3,6 M€ selon la CFE) est assuré - conformément à l'article L.766-9 du code de la sécurité sociale - par la caisse des Français de l'étranger sur ses fonds propres et par un concours de l'État.

La CFE a réformé sa tarification en 2019 (basée sur l'âge et non plus sur les revenus) tout en maintenant la catégorie aidée : la cotisation forfaitaire trimestrielle s'élève désormais à 201 €.

• Organismes d'aide en France : 10 000 €

Les organismes d'aide subventionnés sont des associations œuvrant en France, dont les actions participent à l'assistance aux Français de l'étranger, en complément de celles que le ministère met directement en œuvre, en matière de rapatriement notamment.

La dotation en PLF 2022 est stable par rapport à 2021. Elle permet de soutenir des associations, œuvrant directement en faveur de nos ressortissants à l'étranger, comme France horizon (anciennement CEFER, comité d'entraide aux Français rapatriés), partenaire historique et principal du ministère pour l'accueil de Français rapatriés aux frais de l'État ou à leurs frais, soit en raison de situations de crise, soit pour indigence.

• Rapatriements et hospitalisation d'urgence : 1 300 000 €

La crise sanitaire et économique mondiale liée à la pandémie de Covid-19 fragilise la situation socio-économique des Français à l'étranger. L'enveloppe inscrite au PLF 2022 permettra au ministère de faire face à une augmentation de la demande d'assistance dans des cas extrêmes d'indigence et d'urgence sanitaire ainsi qu'à l'augmentation du coût moyen d'un rapatriement dans un contexte où le trafic aérien est ralenti et où certaines liaisons sont interrompues. Le financement d'hospitalisations d'urgence sur place peut, dans certains pays, constituer une solution de substitution aux rapatriements sanitaires ou permettre d'attendre la mise en place du rapatriement lorsque les contraintes logistiques sont trop importantes.

De manière générale, un certain nombre de facteurs concourt à l'augmentation constante des besoins en termes d'assistance, notamment :

- le contexte épidémiologique international et l'exclusion de la prise en charge du risque pandémique par les sociétés d'assurance ;

- la crise économique, qui affecte l'ensemble des pays, fragilise la situation de beaucoup de compatriotes résidents, dont un nombre croissant peut nécessiter un rapatriement pour indigence ;
- l'augmentation du coût moyen d'un rapatriement sanitaire ;
- l'augmentation des risques sécuritaires (terrorisme, guerres ou bouleversements politiques, catastrophes naturelles, etc.).

Dans ce contexte, le MEAE reste vigilant, notamment vis-à-vis des opérations ne manifestant pas de caractère d'urgence avérée. Avant de faire appel à un financement public, la recherche d'autres modes de financements (assurance, solidarité familiale, etc.) est systématiquement privilégiée.

L'hospitalisation d'urgence sur place concerne les Français résidant à l'étranger ou de passage, se trouvant en situation d'urgence sanitaire et dont l'hospitalisation à l'étranger est jugée préférable à un rapatriement pour l'une des raisons suivantes :

- personne intransportable à court terme ;
- soins locaux adaptés et moins onéreux qu'un rapatriement ;
- maintien sur place préférable compte tenu de la situation sociale ou familiale du patient (fin de vie notamment).

La prise en charge porte uniquement sur la partie résiduelle de la dette hospitalière après participation des assurances et mutuelles, ainsi que des familles.

Enfin, à compter du 1er janvier 2022, le MEAE sera en charge de la gestion des frais de santé des Français du Vanuatu rapatriés en Nouvelle Calédonie. Un transfert en base de 500 000 €, émanant du programme 183 - Protection maladie (mission Santé) du ministère des solidarités et de la santé, abondera ainsi l'enveloppe dédiée aux rapatriements et aux hospitalisations d'urgence.

• Subventions aux centres médico-sociaux : 200 000 €

La dotation de 200 000 € permettra le versement de subventions aux centres médico-sociaux situés dans des pays défavorisés sur le plan des structures sanitaires, en Afrique, dans l'Océan Indien et à Pékin. L'objectif de ces centres médico-sociaux est de renforcer la sécurité sanitaire de nos compatriotes résidant dans des pays où les structures locales ne permettent pas d'assurer les soins de la vie quotidienne et/ou de préparer des évacuations sanitaires dans des conditions satisfaisantes.

• Soutien au tissu associatif des Français de l'étranger (STAFE) : 2 042 000 €

Mis en place en 2018, ce dispositif repose sur l'attribution de subventions à des projets de nature éducative, caritative, culturelle ou d'insertion socio-économique et qui contribuent au soutien des Français à l'étranger. Ils bénéficient impérativement en tout ou partie à des usagers français, dans le but précité de les aider au plan éducatif, caritatif, culturel ou économique.

Les projets du STAFE viennent compléter, tout en s'en distinguant, les programmes existants d'aide aux Français gérés par nos postes diplomatiques et consulaires. Ils se distinguent également des subventions dans le secteur culturel et éducatif qui ressortent d'autres programmes budgétaires.

En 2022, le STAFE sera doté à hauteur de 2,04 M€, soit en légère augmentation par rapport à 2021.

ACTION 25,6 %**02 – Accès des élèves français au réseau AEFÉ**

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total | FdC et AdP attendus |
|----------------------------|---------|--------------|-------------------|---------------------|
| Autorisations d'engagement | 0 | 95 754 393 | 95 754 393 | 0 |
| Crédits de paiement | 0 | 95 754 393 | 95 754 393 | 0 |

L'action 2 « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE » est constituée de deux enveloppes, celle des bourses scolaires et celle de l'aide aux élèves à besoin éducatif particulier. Les bourses sont attribuées aux élèves français scolarisés dans les établissements homologués par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Elles sont attribuées sur critères sociaux et après examen par la commission consulaire des bourses locales et validation par la commission nationale des bourses, puis versées à l'AEFE.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|-------------------------|----------------------------|---------------------|
| Dépenses d'intervention | 95 754 393 | 95 754 393 |
| Transferts aux ménages | 95 754 393 | 95 754 393 |
| Total | 95 754 393 | 95 754 393 |

DEPENSES D'INTERVENTION• Bourses scolaires : 94 444 393 €

En 2022, le financement des bourses scolaires sera principalement assuré par l'enveloppe constituée des crédits budgétaires inscrits dans le PLF pour 2022 (94,4 M€). Ces crédits permettront de financer le solde de la campagne 2021/2022 du rythme nord (60 %), la totalité de la campagne 2022 du rythme sud ainsi que la première partie de la campagne 2022/2023 du rythme nord (40 %).

Pour répondre aux besoins exprimés en 2022, l'AEFE pourra mobiliser les excédents de trésorerie constitués les années antérieures sur les crédits versés par l'État au titre des aides à la scolarité.

• Aide à la scolarisation des élèves en situation de handicap : 1 310 000 €

Depuis sa création en 2018, l'enveloppe dédiée aux « élèves à besoins éducatifs particuliers » était dotée de 310 000 €. Elle permet de venir en aide aux boursiers de l'AEFE qui, du fait de leur handicap, ont besoin d'un ASESH (accompagnant(e) à la scolarité d'un élève en situation de handicap) pour suivre leur scolarité dans de bonnes conditions.

Dans un souci de promotion de l'éducation inclusive, conformément aux engagements pris par le gouvernement, cette prise en charge s'appliquera désormais à tous les élèves concernés de nationalité française, scolarisés dans un établissement du réseau de l'AEFE, sans conditions de ressources.

Le montant consacré à l'extension de cette mesure requiert une dotation en 2022 d'1,31 M€.

ACTION 14,5 %**03 – Instruction des demandes de visa**

| | Titre 2 | Hors titre 2 | Total | FdC et AdP attendus |
|----------------------------|------------|--------------|-------------------|---------------------|
| Autorisations d'engagement | 52 586 986 | 1 597 855 | 54 184 841 | 0 |
| Crédits de paiement | 52 586 986 | 1 597 855 | 54 184 841 | 0 |

L'action 3 « Instruction des demandes de visas » porte les crédits de titre 2 destinés à la sous-direction de la politique des visas (SDPV) et aux agents chargés de l'instruction des demandes de visas dans le réseau consulaire. A compter, du 1^{er} janvier 2022, elle intégrera aussi une nouvelle activité, liée à la gestion des frais de contentieux de refus de visa.

- Fonds de concours

Cette action bénéficie du concours de deux fonds de l'Union européenne sous forme de versement de remboursements des dépenses engagées dans le cadre de la mise en œuvre de projets conventionnés :

Il s'agit du fonds pour la sécurité intérieure (FSI) qui intervient :

- en titre 2, pour la rémunération de personnels de droit local employés dans des services de visas assurant une forte représentation de partenaires Schengen. Pour mémoire, montant 2021: 123 000 €.

- hors titre 2, dans le cadre de la rénovation des locaux des services des visas (comportant une condition d'éligibilité liée à la représentation d'un Etat Schengen), pour la formation d'agents de droit local employés dans les services des visas, ainsi que pour les missions d'audit effectuées par les agents de la sous-direction de la politique des visas du MEAE dans les services des visas et les centres externalisés de collecte des demandes. Pour mémoire, montants 2021 : 289 000 € (projets rénovation 139 000 € ; stages de formation des agents 80 000 € ; audit 70 000€).

Le fonds Asile, Migration et Intégration contribue, hors titre 2 également, à financer les vérifications d'état civil liées aux procédures de regroupements familiaux et de réunifications familiales. Pour mémoire, montant 2021 : 60 000€

Les demandes de subventions au titre de 2022 n'ont pas encore pu être formulées, ce qui empêche d'évaluer le montant des fonds de concours attendus. Les montants indiqués ci-dessus pour mémoire sont donc indicatifs à ce stade.

- Frais de contentieux de refus de visa : 1 597 855 €

À compter du 1er janvier 2022, le programme 151 sera chargé de la gestion des frais de justice induits par les contentieux suite à des refus de visas.

Il s'agit principalement des frais irrépétibles auxquels peut être condamné l'Etat en application de l'article L. 761-1 du code de justice administrative. Il peut également s'agir de condamnations pour préjudices subis.

Le PLF 2022 prévoit ainsi un transfert en base de 1 597 855 € HT2, émanant du programme 105 du MEAE, qui avait précédemment la charge de ce dossier.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

| Titre et catégorie | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
|---|-------------------------------|------------------------|
| Dépenses de personnel | 52 586 986 | 52 586 986 |
| Rémunérations d'activité | 44 396 000 | 44 396 000 |
| Cotisations et contributions sociales | 7 916 421 | 7 916 421 |
| Prestations sociales et allocations diverses | 274 565 | 274 565 |
| Dépenses de fonctionnement | 1 597 855 | 1 597 855 |
| Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel | 1 597 855 | 1 597 855 |
| Total | 54 184 841 | 54 184 841 |

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET EMPLOIS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS PAR LE PROGRAMME AUX OPÉRATEURS

| Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense | LFI 2021 | | PLF 2022 | |
|---|----------------------------|---------------------|----------------------------|---------------------|
| | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement | Autorisations d'engagement | Crédits de paiement |
| AEFE - Agence pour l'enseignement français à l'étranger (P185) | 105 310 000 | 105 310 000 | 95 754 393 | 95 754 393 |
| Transferts | 105 310 000 | 105 310 000 | 95 754 393 | 95 754 393 |
| Total | 105 310 000 | 105 310 000 | 95 754 393 | 95 754 393 |
| Total des subventions pour charges de service public | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total des dotations en fonds propres | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Total des transferts | 105 310 000 | 105 310 000 | 95 754 393 | 95 754 393 |

Les montants prévus en transferts pour l'AEFE correspondent aux crédits de l'action 2 « Accès des élèves français au réseau de l'AEFE » constitués de deux enveloppes, celle des bourses scolaires (94 444 393 €) et celle de l'aide aux élèves à besoin éducatif particulier (1 310 000 €). Les bourses sont attribuées aux élèves français scolarisés dans les établissements homologués par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Elles sont attribuées sur critères sociaux et après examen par la commission consulaire des bourses locales et validation par la commission nationale des bourses, puis versées à l'AEFE.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPÉRATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

| Intitulé de l'opérateur | LFI 2021 | | | | PLF 2022 | | | | | | | |
|-------------------------|--|-------------------------------------|-----------------------------------|---------------------|--|-------------------------------------|-----------------------------------|--------------|--------------|---------------------|----------------|--|
| | ETPT rémunérés par d'autres programmes (1) | ETPT rémunérés par ce programme (1) | ETPT rémunérés par les opérateurs | | ETPT rémunérés par d'autres programmes (1) | ETPT rémunérés par ce programme (1) | ETPT rémunérés par les opérateurs | | | | | |
| sous plafond | | | hors plafond | dont contrats aidés | | | dont apprentis | sous plafond | hors plafond | dont contrats aidés | dont apprentis | |
| Total | | | | | | | | | | | | |

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

■ SCHÉMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

| | ETPT |
|--|------|
| Emplois sous plafond 2021 | |
| Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2021 | |
| Impact du schéma d'emplois 2022 | |
| Solde des transferts T2/T3 | |
| Solde des transferts internes | |
| Solde des mesures de périmètre | |
| Corrections techniques | |
| Abattements techniques | |
| Emplois sous plafond PLF 2022 | |
| Rappel du schéma d'emplois 2022 en ETP | |